

LE MOT DU MAIRE-DÉLÉGUÉE

L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis. Un virus que nous ne prenions pas très au sérieux initialement a modifié nos habitudes de vie et de travail, a engendré nos inquiétudes pour les plus fragiles d'entre nous. Nous devons continuer à vivre avec précautions mais soyez confiants et persévérants.

La Covid 19 oblige ! Cette année sera marquée par l'absence de tous les événements habituels, tout d'abord le repas champêtre en juin dernier où nous ne pouvions pas nous rassembler. Ensuite, le maire de Souleuvre en Bocage "Alain Declomesnil" et les maires délégués des communes historiques ont acté, à leur plus grand regret, l'impossibilité de proposer le traditionnel repas des aînés ainsi que la galette des rois en janvier 2021.

Cette crise sanitaire a différé l'installation du conseil municipal et a repoussé certains projets au sein de Souleuvre en Bocage. Néanmoins, les travaux d'investissements de la réfection de la toiture et de l'électricité de l'église prévus en 2020 sur notre petit territoire sont achevés. Une journée citoyenne sera organisée au printemps 2021 pour le nettoyage de l'église et s'achèvera par un verre de l'amitié si la crise sanitaire nous le permet, je vous tiendrai informés de cette date.

Je vous souhaite à tous ainsi qu'à vos familles mes meilleurs vœux de bonheur et surtout de santé pour cette année 2021.

Prenez soin de vous et de vos proches.



Nathalie DESMAISONS

**GALETTE DES ROIS
LE 25 JANVIER 2020**



HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DÉLÉGUÉE



Horaires d'ouverture de la mairie :
chaque mardi de 17h à 18h
Mail : mairiedemalloue@outlook.fr
Secrétaire : Aurélie BLANCHARD

COVID-19 ET LA MAIRIE DÉLÉGUÉE

La mairie déléguée est restée fermée pendant toute la durée du confinement à savoir du 17 mars au 11 mai 2020. La secrétaire a poursuivi son activité en télétravail afin de gérer les affaires courantes en concertant régulièrement le maire délégué.



Depuis le 12 mai, date de réouverture au public, toutes les mesures sont prises pour éviter la propagation du virus. Le port du masque est obligatoire en mairie et du gel hydro alcoolique est mis à votre disposition. Un plexiglass a été installé pour protéger la secrétaire et les citoyens lors de leur passage en mairie. Le maire délégué reste mobilisée pour répondre à vos questions et à vos sollicitations.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET RECYCLABLES



Tous les mardis sont collectés :

- Les sacs jaunes (Tri sélectif)
- Les ordures ménagères non recyclables

Pensez à sortir les sacs d'ordures ménagères et de tri la veille au soir ou très tôt le matin.

Il est interdit de déposer des ordures ménagères, recyclables ou encombrantes près des conteneurs à verres ou poubelles installés sur notre territoire.

Une commune propre, c'est l'affaire de tous !

COMPTEURS LINKY



L'entreprise FEED BACK est intervenue dans la commune pour remplacer les compteurs d'électricité des bâtiments communaux et chez certains privés par un compteur monophasé Linky.

LES FRELONS ASIATIQUES SONT DE RETOUR

Après une année de répit, nous avons recensé 2 types de nids dans notre commune historique.



DATES À RETENIR POUR 2021 :

Compte tenu de la situation sanitaire, aucune date d'événements n'est planifiée à ce jour.

EGLISE

Des travaux d'investissements ont été accomplis courant Octobre pour un montant de 20 312.65€ HT hors subvention. Le montant de ces subventions obtenues par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et le conseil départemental s'élève à environ 40% du montant total HT :

- Maçonnerie (réparation du mur côté sud à la chaux + consolidation de la sablière)
- Réfection de la couverture de la nef avec restitution des coyaux
- Electricité : Réfection de l'installation électrique
- Gestion des eaux pluviales autour de l'église suite à la suppression des gouttières (terrassement pour reprise des niveaux)



TRAVAUX ROUTIERS ET DE SIGNALISATIONS

- Des travaux de voirie ont été réalisés sur la Voie Communale (VC1) de l'église au Mesnil pour un montant de 5 350,50€ HT
- Des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération ont été posés début mars afin de signaler le rattachement de Malloué à la commune nouvelle de Soulevre en Bocage.
- Courant Septembre, la signalisation d'une place pour personnes à mobilité réduite a été réalisée devant la mairie afin de permettre le stationnement pour ce public. Un panneau indicateur est installé afin de rendre visible cette place.
- La signalisation d'information locale indiquant "Eglise de Malloué" a été remplacée par de nouveaux panneaux aux normes de la signalisation des monuments historiques. Son coût financier est de 1295,84€ HT.



A L'ÉCOLE

Le 1er septembre, ce sont 129 enfants qui ont effectué leur rentrée au sein du groupe scolaire. Ils sont répartis dans 6 classes, le plus souvent en double niveau, dont 4 en primaire.

Direction : Mme Lefrançois

Horaires de l'école : 9h00/12h00 – 13h30/15h45
Accueil périscolaire de 7h30 à 9h00 et de 15h45 à 18h30



L'année scolaire écoulée a été très perturbée par le contexte sanitaire. Mais le personnel communal et les professeurs ont fait preuve d'un grand courage pour permettre la continuité du service public durant tout le confinement ainsi qu'au retour des enfants à partir du mois de mai.

La fin de l'année scolaire a également été marquée par le départ en retraite de Daniel Bequet qui a œuvré auprès de nombreuses générations en classe de CP le plus souvent. C'est Pascal Le Gourriérec, déjà bien connu à l'école qui lui succède depuis le mois de septembre.

L'année scolaire 2019/2020 fût également une année marquée par les travaux d'agrandissement du réfectoire et de création de deux classes supplémentaires côté primaire sur le site de Campeaux afin d'accueillir dans de bonnes conditions les deux classes qui étaient jusqu'alors à la Ferrière-Harang.

Le site de La Ferrière-Harang accueille désormais les Ateliers Musicaux de la Souleuvre "les AMS". L'association propose des cours de tout niveau pour les enfants et les adultes à différents moments de la semaine, y compris le samedi et parfois le dimanche. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur la page du site internet de la commune souleuvreenbocage.fr

La restauration scolaire est élaborée et préparée sur place par la cuisinière. Le prix du repas pour l'année scolaire 2020-2021 a été fixé par le conseil municipal à 3,80 €.

Le forfait annuel transport et surveillance s'élève pour l'année 2020/2021 à 20 € par enfant.

Le tarif de la garderie périscolaire est fixé à 0,80€ la ½ heure. Les nouveaux horaires sont les suivants : 7h30-8h50 et 16h30-18h30.

Le règlement des factures est possible par chèque, par prélèvement ou par carte bancaire.

**Groupe scolaire de Campeaux
9 rue des écoles – Campeaux
14350 Souleuvre en Bocage
Tél : 02 31 67 74 70**